



HÔTEL DE VILLE

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h
514 905-2000

BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON

Lundi au vendredi : 10 h à 20 h 30
Samedi : 13 h à 17 h
514 905-2145

LE MOT DU MAIRE



Le budget 2018 de la ville de Montréal a été fortement dénoncé par les maires des villes liées, dont Montréal-Est fait partie. Pour vous aider à mieux comprendre la notion d'agglomération de Montréal, laissez-moi vous expliquer brièvement son fonctionnement et quelques particularités.

Depuis 2006 et les défusions, Montréal et les villes défusionnées (liées), au nombre de quinze dont Montréal-Est, forment ensemble l'agglomération de Montréal. Les villes liées composent avec la ville de Montréal et ses dix-neuf arrondissements, l'île de Montréal. Ces statuts sont définis par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les villes regroupées au sein de l'agglomération de Montréal partagent différents services municipaux dont les services de sécurité (SPVM, SIM, 9-1-1), la cour municipale, la production d'eau potable et le traitement des eaux usées (sauf la distribution), le transport en commun, la planification de la gestion des matières résiduelles, l'évaluation foncière et le centre-ville, pour ne nommer que les plus importants. Ainsi, les villes liées doivent verser en moyenne plus de la moitié de leur budget (quote-part) à la ville de Montréal pour contribuer au financement des services d'agglomération. Le conseil d'agglomération, est formé de la mairesse de Montréal, de quinze élus du conseil municipal de Montréal, et des quinze maires des villes liées.

Pourquoi les villes liées ont-elles demandé à la mairesse Plante de réviser son budget? Parce que le budget pour financer les services partagés (la quote-part) a subi une augmentation d'en moyenne 5,3%, soit plus de trois fois l'inflation. En 2018, l'augmentation décrétée par Montréal s'avère donc bien supérieure aux prévisions des villes liées, qui n'ont d'autre choix que de contester, afin de respecter la capacité de payer de leurs citoyens. Comme les votes au sein du conseil sont répartis proportionnellement à la population de chacune des villes, la ville de Montréal détient la majorité à 87% des votes et les villes liées détiennent ensemble 13% des votes.

Nous avons été très prudents dans l'élaboration du budget de notre ville, et nous sommes heureusement protégés des impacts de cette majoration, mais de nombreuses villes liées sont prises au piège avec cette hausse inattendue. J'espère que ces explications vous auront aidé à mieux comprendre une partie des rouages de l'agglomération!

A word from the Mayor

What is the Agglomeration of Montréal, and what role does it play?

The Agglomeration of Montréal was created to reunite the 19 boroughs with the 15 suburban cities who got out of the mergers in 2006. The Agglomeration handles all the shared services such as SPVM, SIM, 9-1-1, public transit, downtown, property assessment and many more. For all the services provided, suburban cities remit approximately half of their budget (quote-part) to the Agglomeration. Since the Agglomeration council's votes are distributed according to the population of each city, Montréal has a majority of 87 % of votes, while the suburban cities hold together 13 % of votes.

Robert Coutu
Maire de Montréal-Est
Mayor of Montreal-Est

Inscriptions pour la chasse aux œufs de Pâques

C'est le 24 mars prochain qu'aura lieu la Chasse aux œufs de Pâques au parc de l'Hôtel-de-Ville, de 13 h à 15 h 30. Les enfants de Montréal-Est âgés de 3 à 12 ans ont jusqu'au 9 mars pour s'inscrire.

Les formulaires d'inscriptions seront distribués aux élèves de l'école Saint-Octave au cours du mois de février. Vous pourrez aussi vous en procurer dès le 19 février à la réception de l'Hôtel de Ville et sur notre site Web. Ne tardez pas à inscrire vos enfants, les places sont limitées !



CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines séances :

- 21 février, 19 h
- 21 mars, 19 h
- 18 avril, 19 h

SERVICES CITOYENS

Une question à poser?
Une requête à formuler?
Une demande de service à faire?
Les services citoyens sont là pour vous!

- 514 905-2000
- servicescitoyens@montreal-est.ca
- Application Voilà!
- Réception du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

Votre compte de taxes foncières municipales 2018

Dates des versements

Premier versement : 28 février 2018

Deuxième versement : 30 mai 2018

Allouer 7 jours ouvrables pour la réception de votre paiement par la poste et 3 jours ouvrables pour le paiement en ligne chez Desjardins, Banque Nationale du Canada et Banque Royale du Canada.

Votre compte peut être acquitté :

- Dans les caisses populaires Desjardins;
- À la Banque Nationale du Canada, à la Banque Royale du Canada;
- À l'Hôtel de Ville de Montréal-Est;
- Services en ligne : Desjardins, BNC et RBC;
- Par la poste au 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage, Montréal-Est (Québec) H1B 2W6.

Vous devez :

- Émettre votre chèque à l'attention de la Ville de Montréal-Est;
- Inscrire votre ou vos numéros de matricule (figurant sur vos talons de remise) au verso de votre chèque.

Aucun reçu ne sera émis, votre chèque étant preuve de paiement.

EMPLOIS D'ÉTÉ



-Que fais-tu cet été ? 😊

La Ville de Montréal-Est recrute présentement pour combler plusieurs postes d'emplois d'été étudiants!

Es-tu prêt(e) pour une expérience enrichissante et stimulante?

Les postes suivants sont à combler: animateur en loisirs, stagiaire en génie civil, agent de distribution – équipements motorisés (approvisionnement) et aide-journalier.

Pour postuler, complète un formulaire de demande d'emploi, disponible à l'Hôtel de Ville (11370, rue Notre-Dame, 5^e Étage).

Date limite pour postuler: 16 mars 2018, 16 h.

Pour les postes d'aides-journaliers, la certification Santé-sécurité sur les chantiers de construction, soit la carte ASP construction, sera un atout. Le Centre Daniel-Johnson, situé au 1100 boulevard du Tricentenaire à Montréal, offre cette formation. Si un de ces postes t'intéresse, communique avec le Centre au 514 642-0245.

Pour plus de détails, visite notre site Web à ville.montreal-est.qc.ca

RAPPEL — NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il est interdit de pousser dans la rue la neige des terrains commerciaux, résidentiels et industriels.

ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver **doivent être retirés au plus tard le 15 avril 2017.**

Le bac brun : bientôt à Montréal-Est!

Le bac brun, destiné à la collecte des résidus alimentaires, devrait faire son entrée très prochainement à Montréal-Est.

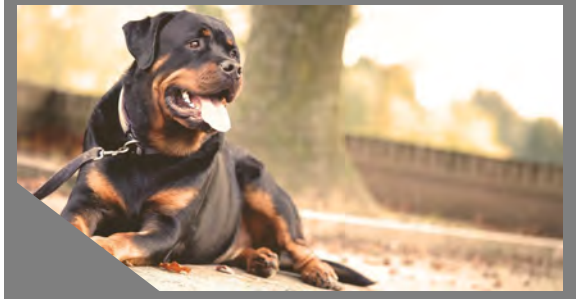
D'autres informations suivront bientôt à ce sujet.



LICENCES DE CHIENS

Les licences de chiens sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville au 5^e étage, au coût de 15\$. Vous devrez présenter une preuve de résidence.

En tant que propriétaire de l'animal, vous devez savoir que le fait de ne pas avoir de licence constitue une infraction. Vous devez posséder une licence pour chacun de vos chiens.



la Relâche 2018



5 au 9 mars

Des activités pour tous les goûts!

Nous avons tout ce qu'il faut pour une semaine de relâche réussie!

Plein air, bricolage, activités sportives... Les choix ne manquent pas pour une belle relâche.



Centre récréatif Édouard-Rivet

514 905-2105

info@crer.me

www.crer.me

[/centre-recreatif-edouard-rivet](http://centre-recreatif-edouard-rivet)

LE MONTRÉALESTOIS

Une production de la direction des communications, de la culture et de la communauté

Directrice : Francine McKenna

Réalisation : Samuel Gaudreault-Gaucher

Ville de Montréal-Est, 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage, Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Téléphone : 514 905-2067

Courriel : communications@montreal-est.ca

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable.